



MAIRIE DE ST PIERRE LE VIEUX

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 4 décembre 2017

Étaient présents : Mmes BOUTET Christine , METEAU Delphine , PEPIN Christelle, RAVARD Alexandra, ROLLAND Christiane, MM AUDOUIT Claude, GABORIAU Sébastien (Pouvoir de Mr Guillaume PAIRAUD), LELAURE Nicolas (absent en début de séance), MESSÉ Alain, MOINARD David, THEBAULT André , VALADE David et HENRIET Christian (Pouvoir de Mr HENRIET Pierre), Maire

Excusés : Mr Pierre HENRIET (Pouvoir à Christian HENRIET) et Mr Guillaume PAIRAUD (Pouvoir à Sébastien GABORIAU)

Secrétaire : Mme BOUTET Christine

Votants : 14 (dont 2 pouvoirs)

Décisions modificatives emprunts budgets Assainissement

Mr Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'effectuer deux décisions modificatives de crédit supplémentaire sur le budget assainissement. La 1ère pour les emprunts suite aux taux variables d'un montant de 910 € et la 2ème suite à la réparation de la géo membrane de la lagune de Souil pour un montant de 4 626 €. Le Conseil accepte à l'unanimité les décisions modificatives sur le budget assainissement.

Modification délibération RIFSEEP du 20 décembre 2016

Mr Le Maire informe qu'il serait souhaitable de modifier la délibération concernant le versement du CIA. En effet il est noté sur la délibération prise en 2016 que le versement aurait lieu chaque année en décembre, hors il est préférable de noter : le CIA sera versé en fin d'année (pour plus de souplesse dans le calendrier) à la suite de l'entretien professionnel (formule vue avec le Centre de Gestion). Le Conseil accepte à l'unanimité la modification.

Proposition acquisition bien immobilier d'un administré

Mr Le Maire informe que le propriétaire du garage situé devant le parking de la boulangerie à Souil le long de la rue, serait vendeur de ce bien avec la maison d'habitation située au 38 Rue Principale. Le Conseil ne souhaite pas acquérir l'ensemble du bien immobilier mais serait uniquement intéressé le cas échéant par le garage pour un futur projet éventuel de réaménagement de ce lieu. Un courrier sera fait au propriétaire en guise de réponse.

Demande de camion ambulant

Mr Le Maire fait part d'une demande concernant un porteur de projet, diplômé poissonnier – écailleur – traiteur, qui souhaite proposer ses produits (poissons et fruits de mer) en matinée sur les communes du territoire, à bord de son camion ambulant, à compter de l'été prochain. Le Conseil propose deux lieux de stationnement : Le Point I à La Porte de l'île et le parking de la boulangerie à Souil et transmettra à l'intéressé en lui demandant de confirmer ou non sa proposition.

Projet de réhabilitation du « Grand Port » à Souil

Mr Le Maire présente le cahier des charges concernant le projet de réhabilitation du Grand Port à Souil établi par le Parc Naturel du Marais Poitevin. Cette mission aurait pour objectif de valoriser le site par un aménagement d'ensemble qui s'organiserait autour de la cale dans un esprit conciliant fonctionnalité des aménagements et insertion paysagère et architecturale. Le Conseil accepte de lancer une consultation de maîtrise d'œuvre afin de réaliser l'étude. (vote : 11 voix pour 2 voix contre 1 abstention)

Devis complémentaires travaux Salle des Fêtes

Mr Le Maire présente trois devis complémentaires concernant les travaux de la tisanerie de la Salle des Fêtes. 1^{er} devis : le changement du carrelage établi par DUCEPT RBC de FONTENAY-LE-COMTE (85) pour un montant de 2 328 € 20 HT soit 2 793 € 84 TTC. 2^{ème} devis : le remplacement de la porte établi par MENUISERIE PORCHET de OULMES (85) pour un montant de 2 076 € 00 HT soit 2 491 € 20 TTC. 3^{ème} devis : le remplacement du mitigeur de l'évier établi par SARL CARRÉ de FONTENAY-LE-COMTE (85) pour un montant de 636 € 64 HT soit 763 € 97 TTC. Le Conseil Municipal accepte les 3 devis complémentaires. (Vote : 11 voix pour et 3 abstentions)

Arrivée de Mr LELAURE

Proposition remplacement mobilier bureau accueil et comptabilité

Il a été demandé au centre de gestion la visite d'un ergonome afin d'améliorer les conditions des postes de travail des bureaux accueil et comptabilité. Le Conseil accepte à l'unanimité le remplacement du mobilier de bureau de la Mairie, mal adaptés aux tâches journalières à effectuer, pour un montant de 4 358 € 26 HT soit 5 229 € 91.

Questions et informations diverses

Mr Le Maire informe :

- qu'il n'y a pas d'obligation dans les 2 ans à venir pour effectuer des regroupements de communes (seulement des incitations financières) mais qu'il est possible de lancer une réflexion afin de se faire une idée précise des possibilités.
- que suite à l'intervention de l'archiviste du centre de gestion, il est nécessaire de prévoir l'isolation de la salle des archives municipales, pour une meilleure conservation de celles-ci. La commission bâtiments est chargée de ce dossier.
- qu'une demande lui a été faite concernant la possibilité de prendre des repas adultes par le biais de la cantine scolaire. Renseignement pris auprès de la Préfecture, il est impossible de faire du portage de repas ou de simplement les proposer, le marché étant exclusivement passé pour les repas des cantiniers et adultes intervenant à l'école (enseignants, personnel communal).
- qu'il a été demandé auprès du Sydev d'étudier l'installation de points lumineux supplémentaires.
- que le prochain conseil aura lieu le mardi 19 décembre 2017 à 19 h 15.
- que la Mairie sera fermée le 26 décembre 2017 et le 2 janvier 2018.
- que les Vœux de la municipalité auront lieu le dimanche 14 janvier 2018 à 11h à l'école du Marais Mouillé en raison des travaux de la Salle des Fêtes.

Vu par nous, Maire de la Commune de ST PIERRE LE VIEUX pour être affiché le 7 décembre 2017 2017 à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'Article 56 de la loi du 5 août 1884.

À Saint-Pierre-le-Vieux, le 5 décembre 2017

Le Maire,
Christian HENRIET

